2022/72

DEPARTEMENT DU LOT — ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 7/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 juillet 2022

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux le VINGT HUIT Juillet, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : Mme Aurélie RIGAL *(procuration à Jean-Claude VIALETTE)*, NOUVIALE Arnaud, SINGLANDE Anthony

Secrétaire de séance : Jean-Luc BOUCHARD

Objet : Modification du poste d'adjoint technique (n° 43)

Vu le code général de la fonction publique portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que suite à la réorganisation du fonctionnement du gîte d'étapes communal il convient de réajuster sir ce poste les heures qui y étaient dédiées.
Considérant que le nombre d'heures hebdomadaire passe de 33 h 16 mm à 33 h 39 soit moins de 10 %, il n'est pas nécessaire de saisir le Comité Technique
Monsieur le maire propose de supprimer le poste à 33 h 16 mm et de créer un poste à 33 h 39 mm à compter du 1er/09/2022.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer le poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 33 h 16 mm à compter du 1er septembre 2022
- **Décide** de créer un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 33 h 39 mn à compter du 1er septembre 2022.
- **Dit** que des heures complémentaires pourront être réglées sur ce poste en cas de nécessité de service ;
- **Décide** de modifier ainsi le tableau des emplois du personnel permanent et d'inscrire au budget les crédits correspondants
- **Charge** monsieur le Maire de l'application des décisions prises.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre
A Limogne, le 09 août 2022

AR Prefecture
046-214601734-20220728-2807_11-DE
Reçu le 15/09/2022
Publié le 15/09/2022

Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE,

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BOUCHARD

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.